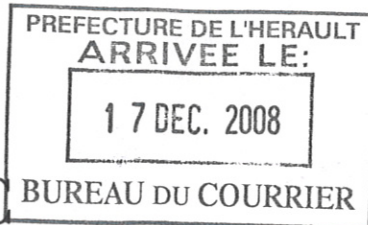




UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 23
 Votants : 29
 Date de la convocation : 9 décembre 2008

N° 111

L'an deux mille huit et le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GAUZY-CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

PROCURATIONS : M. CAPRON en faveur de M. BOUISSEREN
 M. PAUL en faveur de M. TALBOT
 Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
 Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
 M. LE NGUYEN en faveur de M. OUSSET
 Mme CONFAIS en faveur de Mme LABORDE

AVENANT N° 2 du lot 2 Gros œuvre du marché négocié - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE CLSH

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 64 en date du 24/10/2007, Madame le Maire a été autorisée à signer le marché négocié des lots et tout acte s'y rapportant pour le marché de travaux «construction d'un bâtiment pour le CLSH».

Par délibération n°56 du 27/06/2008 il a approuvé l'avenant n°1 du lot 2 à l'entreprise MIRAS « Pierres » d'un montant de 8490,32 € H.T. ;

Une erreur sur le montant initial du marché de base est portée sur l'avenant pour 122 090,70 € H.T. en lieu et place du montant 122 909,70 € H.T. portant ainsi l'avenant à 130 581,02 € H.T. en lieu et place de 131 400,02 € H.T. (122909,70 €+ 8490,32 €).

Il est proposé au Conseil municipal :

- ⇒ d'approuver l'avenant présenté modifié
- ⇒ d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en préfecture
 le17 DEC. 2008
 et publication
 le17 DEC. 2008

